COMMISSION PROVINCIALE DES BOURSES D'ETUDES DE NAMUR.

Le Collège des collateurs de la fondation Paul DOUXCHAMPS en sa séance du 6 janvier 1963

Présents: Madame Guillaume DALLEMAGNE,

Monsieur Georges DOUXCHAMPS, Monsieur Yves DOUXCHAMPS.

Attendu qu'aucune bourse n'est vacante, la durée normale des études pour lesquelles elles ont été attribuées se prolongeant durant l'année 1962-1963 ;

Attendu qu'il y a lieu cependant de considérer la volonté du testateur aux termes de laquelle l'octroi de la bourse ne sera pas continué en cas d'un double insuccès dans le même examen ; qu'à cet égard il faut constater que M. Baudouin Douxchamps, titulaire de la bourse Baron Aloys Coppens d'Eeckenbrugge, n'a pas réussi l'épreuve de 3^{ème} année d'ingénieur technicien et que M. Hervé Douxchamps, titulaire de la bourse Sébastien Zoude, n'a pas réussi l'épreuve de 1^{ère} année de candidature en médecine ;

Attendu qu'il résulte cependant des éléments appréciés par les collateurs sur base des certificats annexés au présent procès-verbal que ces échecs doivent être considérés comme accidentels et n'étant pas de nature à diminuer le mérite des titulaires. Qu'il n'existe dès lors aucune raison pour ne pas leur maintenir le bénéfice de leur bourse, le mérite demeurant, dans l'esprit du testateur, la considération essentielle et décisive ;

DECIDE

Les bourses précédemment attribuées, savoir

la bourse Baron Aloys Coppens d'Eeckenbrugge à M. Baudouin Douxchamps ;

la bourse Eloy de Burdinne de Stassart à M. Jean Fierens ;

la bourse Douxchamps-Zoude à M. Guy Vielle ;

la bourse "Douxchamps-Hannot" à M. Jean-Pierre Stevens ;

la bourse Pierre-Alexis Douxchamps à M. Olivier de Brouwer;

la bourse Sébastien Zoude à M. Hervé Douxchamps ;

la bourse Fanny Douxchamps à M. Louis Eloy;

sont maintenues pour l'année académique 1962-1963.

LES COLLATEURS:

Elisabeth Dallemagne

Georges Douxchamps

Yves Douxchamps